



Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Copie à :
M. Blanquer (DGESCO), M. Allal (Conseiller social)
M. Gustin (Directeur de Cabinet)

N. Réf. : CC/NA 21 09/10

Paris, le 8 février 2010

Monsieur le Ministre,

Le SE-UNSA souhaite vous faire part de son inquiétude quant à la préparation de la rentrée 2010 dans la voie professionnelle.

La réforme de la voie professionnelle entre dans sa deuxième année d'application. Le SE-UNSA n'a pas signé, en son temps, le protocole d'accord sur cette réforme aux objectifs ambitieux mais aux moyens non garantis.

Si la rentrée 2009 fut marquée par l'urgence et la confusion, la rentrée 2010 devrait, en toute logique, se préparer dans de meilleures conditions. Or, nous constatons, comme l'an dernier, des pratiques académiques très diverses dans les attributions des DGH aux établissements. Pour le SE-UNSA, cette absence de transparence dans les procédures de calcul des DGH est inacceptable. Comment des équipes pédagogiques pourraient-elles s'investir dans les conseils pédagogiques si ceux-ci ne disposent pas de règles connues et stabilisées pour conduire leur travail ?

Dans le même temps, le SE-UNSA constate que de nombreux recteurs ont choisi de diminuer les capacités d'accueil de la plupart des sections à 15 élèves en production et à 18 en services afin de les regrouper par 2 dans les enseignements généraux. Cette structuration qui privilégie les économies de moyens, réduit le nombre de places disponibles et conduit à une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves en enseignement général.

L'accompagnement personnalisé, quant à lui, demeure trop souvent une variable d'ajustement, et n'est pas toujours intégré dans les DGH.

Le SE-UNSA constate également que les capacités d'accueil en première professionnelle sont, dans certaines académies, sous-calibrées alors que l'année 2010-2011 est une année de transition. Les classes de première doivent pouvoir accueillir les élèves issus de seconde professionnelle, mais aussi ceux qui sortent de deuxième année de BEP, sans oublier certains élèves venant de CAP.

Au SE-UNSA, nous estimons que les lycéens scolarisés dans la voie professionnelle méritent d'être traités avec équité. Aussi, je vous demande de bien vouloir faire respecter dans toutes les académies le cadre réglementaire, pour préparer la prochaine rentrée. La voie professionnelle ne peut pas être la cible des restrictions budgétaires que les choix gouvernementaux imposent et que nous condamnons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général